

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 13/03/2023

\*\*\*\*\*

Département de  
la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	19	23	4

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars à dix-huit heures et neuf minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia, 8 rue Hemmoor 86700 Couhé commune déléguée de Valence en Poitou. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – DUTAULT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – PICHON Gilles – CACLIN Philippe – GAYET Olivier – CAQUINEAU Bernard – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – BRANGER Geneviève – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : GEORGEL Sophie – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky (donne pouvoir à GAYET Olivier) – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (donne pouvoir à PICHON Gilles) – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – JEAN Gisèle (donne pouvoir à BELLIN Philippe) – SENELAS Rozeen

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BOCK François – LAFRECHOUX Joël – LATU Roland – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – SAINT LAURENT Gérard – RENOARD Chantal – JARASSIER Michel – BOIRON William

Observation :

BOCK François est arrivé à 19h27.

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian

Administratifs : BOUCHE David – GORGEON Pauline – LAURIN Pauline

Délibération n°267\_21032023

**Modalité de calcul de la participation PI 2023**

Vu les articles 10.2, 10.2.2 et 17.1 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud,

**AR Prefecture**

086-200058832-20230321-267\_21032023-DE  
Reçu le 28/03/2023  
Publié le 28/03/2023

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence PI (art.10.2.2) sont les délégués suivants :

BEAU Jacky, BOIRON William, BOUCHET Roland, CACLIN Philippe, FRICONNET Jean-Luc, GARGOUIL Francis, GAYET Olivier, LAFRECHOUX Joël, LATU Roland, RENOARD Chantal et THEVENET Roland.

Le Président expose la proposition retenue par le comité de pilotage pour fixer la modalité de calcul pour la compétence PI (Prévention des Inondations) 2023. Il rappelle que seuls les élus PI peuvent se prononcer pour cette délibération.

Il propose la répartition en fonction des critères définis dans les statuts tel que :

- critère population sur les communes concernées par le périmètre du Syndicat (réf : INSEE) : 45%
- critère potentiel fiscal (réf : DGFIP) : 5%
- critère surface du bassin versant concerné par le périmètre du Syndicat (réf : BD Carthage, Agence de l'Eau) : 50%

**Après délibération, les élus du collège PI, votent l'unanimité la répartition proposée.**

*Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Le Président,  
M. Philippe BELLIN  
A Valence en Poitou, le 23/03/2023*



**AR Prefecture**

086-200058832-20230321-267\_21032023-DE  
Reçu le 28/03/2023  
Publié le 28/03/2023